

Image not found or type unknown



Prélèvement trop-perçu

Par **Orsay-quentin**, le **26/02/2025** à **15:14**

Bonjour,

Mon employeur m'a prélevé un trop perçu de salaire sur la totalité de ma paie de janvier et 50% de celle de février (sans mon accord et sans aucune notification de sa part). Cela me cause un préjudice financier important. Que puis-je faire ? Saisir le prud'homme serait-il judicieux ?

Merci d'avance,